

N° D'ORDRE : 2021-123

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 07

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 20 Juillet 2021

SEANCE DU 26 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique — Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie — M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia - Mme ASNARD Marjorie - M. FRANCESCHINI Damien — M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn - M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Monsieur le Maire - M. BLANC Romain pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - M. LABASTIE Eric pouvoir à M. MARIN Michel - M. FONTANA Alain pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à Mme VIENOT Véronique - Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEMIERRE Colette - M. CLAVE Denis pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

12 – APPROBATION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DU VAR

Monsieur le Maire informe que le projet de PPA du Var a été validé par le Comité de Pilotage de la révision du plan, le 15 Décembre 2020, et a reçu, le 10 Mars 2021, un avis favorable du Conseil Départemental de l'Environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du Var.

Compte-tenu des compétences exercées par les collectivités territoriales dans les divers secteurs susceptibles d'améliorer la qualité de l'air, celles-ci sont des partenaires majeurs du nouveau plan.

Ce PPA permettra, à travers son plan d'actions :

- ❖ de pérenniser le respect des valeurs limites réglementaires en dioxyde d'azote pour l'ensemble des stations fixes de surveillance de la qualité de l'air, observé depuis 2018 ;
- ❖ de n'avoir, dès 2025, plus aucune population exposée à des dépassements des valeurs limites réglementaires d'après la modélisation ;
- ❖ de tendre vers les lignes directrices de l'OMS pour les particules fines PM10 et PM2,5, afin d'assurer un air sain à l'ensemble de la population du territoire.

Monsieur le Maire précisera à l'Assemblée que ce projet est consultable grâce au lien suivant : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-protection-de-l-atmosphere-du-var-r2786.html>.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur le projet du Plan de Protection et de l'Atmosphère du Var.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le plan de protection de l'atmosphère du Var ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'émettre un avis favorable sur le projet du Plan de Protection et de l'Atmosphère du Var.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 27 Juillet 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT